



## Compte rendu du CTSD du 7 juillet 2020

Approbation du procès verbal du CTSD du 21 novembre 2019.

Désignation de Mme Klervia Renault comme secrétaire adjointe de séance.

En réponse à la déclaration liminaire de l'UNSA sj :

### – **Sur la gestion de la crise Covid :**

Le Premier président indique que le but était de sauvegarder les activités essentielles via le PCA. Mais très vite les chefs de cour se sont rendus compte que la liste d'activités était trop limitative. Ils ont eux même constaté que dès le 1er jour du confinement les juridictions n'étaient pas dotées des masques nécessaires, qu'ils soient chirurgicaux ou lavables. Ils n'ont eu de cesse de réclamer et de les distribuer. En milieu de période, ils ont fait acheter du gel qui a pu être distribué. Les masques ne sont arrivés qu'au compte goutte, c'est simplement à la fin du confinement qu'ils sont arrivés en masse via deux circuits, notamment un de la préfecture. Ils rappellent l'interdiction de circulation de toute personne extérieure au sein des juridictions, autres que ceux devant être jugés, qui a été mise en place.

Les chefs de cour rappellent qu'ils avaient établi une charte avec volonté de sauvegarder les activités essentielles, d'assurer la livraison de gel et de masques, que la première semaine de reprise d'activités a permis une organisation des locaux avant la reprise généralisée des audiences. Ils réfutent toute pression mise sur les agents, et notamment sur les personnes vulnérables. Le manque de matériel portable a empêché les fonctionnaires de travailler de chez eux, plaçant ceux ci d'office en ASA. Il y a eu aussi des ASA délivrées aux fonctionnaires qui n'avaient pas de solution de garde pour leurs enfants. Ils précisent ne pas avoir envoyé la maréchaussée pour faire venir les fonctionnaires travailler. De nombreux directeurs n'ont pas demandé aux agents de venir quand cela n'était pas nécessaire. Ils indiquent que leurs consignes ont été respectées, et qu'aujourd'hui le port du masque est devenu un réflexe, et ils regrettent de ne pas avoir eu à disposition, dès le début, tous les masques souhaitables, **ce qui aurait sécurisé les agents**. Les chefs de cour insistent que le fait **qu'aucun personnel, magistrat ou fonctionnaire n'a été mis en danger**.

Le procureur général précise : on a été confronté à une crise dont on n'imaginait ni la nature ni la teneur. La mise en veille prolongée des juridictions n'étaient pas forcément utiles mais **c'est ce qui a été décidé de manière nationale**. Il faut commencer dès aujourd'hui à réfléchir sur des crises qui pourraient encore se produire. Et sur le fonctionnement qu'il faudra mettre en place.

Sur la présence des agents, il y avait des activités qui pouvaient ne pas apparaître essentielles, au départ, et qui l'ont été. Il y a eu une adaptation constante en fonction de l'activité. On a eu le cas de fonctionnaires qui ont souhaité entrer et qui n'étaient pas prévu sur des activités PCA. Ces personnes ont pu intervenir sur des services visés par le PCA et non sur leur propre service.

Le premier président précise : Les PCA n'étaient pas forcément adaptés. **Ca n'est pas à la ministre de décider ce qui doit être maintenu en activité ou non.** Ca dépend des tribunaux qui savent. C'est un outil de basculement dans une gestion de crise. Il est impératif de réfléchir à froid pour avoir des PCA utiles en cas de crise, peu importe la raison. **La déclinaison des PCA doit être locale. Le ministère doit avoir une doctrine claire et non évolutive.** On a eu des discours très évolutifs dans la gestion de cette crise covid. Sur la reprise d'activités, le constat partagé par les chefs de juridiction, est que **nous n'avons pas besoin de 3 semaines de confinement supplémentaires pour reprendre l'activité. Il y a eu des déclinaisons locales.** Je suis pour le sur mesure quand on peut le faire, et pour le local et le régional. Je reste critique, on nous aurait autorisé à acheter plus de matériel de protection, ça nous aurait permis de mieux accompagner les angoisses légitimes des uns et des autres. On n'a pas attendu les autorisations pour les achats de gel, de masques, de plexiglas. **Il y avait une sécurité sanitaire absolue.**

**L'UNSA sj a rappelé que dans beaucoup d'endroits les PCA n'ont pas été appliqués, que les déclinaisons locales n'ont pas forcément respectées la santé et la sécurité des agents au travail. Qu'en aucun cas il n'est possible de parler de sécurité sanitaire absolue !** Que les retours d'informations des différents CHSCTD du ressort se font jour, que beaucoup de responsables de sites indiquent que, même si la situation s'est améliorée au fil du temps, il y a eu de nombreuses carences en terme de livraison de produits sanitaires, que les conditions de sécurité minimales n'étaient pas en place partout et tout le temps.

Le premier président rappelle qu'il entend les angoisses du personnel, que celles-ci sont légitimes. **Pour autant il n'y a pas eu mise en danger de la vie d'autrui.** Dès lors qu'il y avait des dépenses nécessaires, le coût n'a jamais été un obstacle à l'achat de protection. À aucun moment ils n'ont voulu mettre en danger les agents. Les gens ont aussi une vie en dehors du tribunal et étaient susceptibles de contracter le covid aussi en dehors de nos juridictions. Nous avons un reflet tout à fait complet du nombre de personnel présents à l'instant T. Nous avons harcelé la chancellerie pour avoir des ordinateurs supplémentaires. en l'absence de signes. Il n'y a pas eu de cas covid sur le ressort de la Cour d'Appel de Rennes. Il comprend les angoisses, mais il y a aussi la réalité.

– **sur la prime exceptionnelle :**

Le premier président indique qu'une lettre de cadrage sera adressée aux chefs de greffe et de juridiction. Que le présentiel sera privilégié. Trois montants d'attribution sont prévus : 330 euros, 660 euros et 1000 euros. Il sera demandé à l'ensemble des chefs de greffe et de juridictions de faire connaître les cas éligibles. **125 200 euros d'enveloppe globale sont prévus pour la cour d'appel de Rennes.** Les arbitrages seront transparents.

**UNSA sj : A quel date se fera le versement ?**

Les chefs de cour : Notre objectif est d'avoir terminé notre arbitrage pour fin juillet.

– **sur le télétravail :**

Le premier président : durant la période de crise sanitaire, on a suivi les consignes et on s'est adapté. Sur la question de l'évolution sur le télétravail, elle tient à l'évolution des logiciels et des applicatifs. WinciTGI et WINCICA ne permettent pas le travail à distance. Pour Cassiopée c'est possible. Nous avons eu un assouplissement pour la sortie des dossiers des juridictions durant la période de crise sanitaire. **Une nouvelle charte du télétravail est en train de se discuter au niveau du ministère.** Le télétravail doit rester professionnel. **Ça suppose une évaluation de la charge de travail. Nous allons évoluer en fonction des dispositions nationales.** Derrière il y a des questions sanitaires sur la lumière, l'aération des bureaux. **Il faut concilier intérêts privés et professionnels. Il y aura un nouvel équilibre à inventer.**

**Des lors que le métier du fonctionnaire est adapté, il pourra faire l'objet du télétravail.** Pour les magistrats, j'ai toujours été dans la démarche qu'ils ne doivent pas rester chez eux et le greffe ne doit pas les voir en coup de vent, c'est important pour la communauté de travail.

L'UNSA sj rappelle que c'est une demande forte des collègues. **La crise a montré qu'il était possible pour certains de tenir leurs fonctions à distance.** Pour le risque d'isolement dont il a été fait état, **nous rappelons que le télétravail c'est 3 jours maximum par semaine.** par ailleurs, la productivité est supérieure au domicile plutôt qu'en présentiel. Il ne faut pas fermer la porte à cette solutions là.

Le Procureur Général : dans le cadre des échanges avec la Chancellerie, **il faut rappeler que la webisation de toutes les applications notamment civiles via portalis, était la priorité de l'ancien ministre.** En ce qui concerne le pénal, il y a un projet de dématérialisation massive des procédures, à l'horizon 2022 mais peut être plus tôt, avec à terme, un format zéro papier pour les applications pénales. Cassiopée va enfin être déployé en cour d'appel.

– **sur les conditions de travail et les RPS :**

**Aucune réponse ou remarque des chefs de cour concernant notre déclaration liminaire pointant le bilan 2019 établi par inspecteurs de santé et sécurité au travail.**

L'UNSA sj est donc revenu sur diverses situations de souffrance, et le signalement de juridictions qui vont mal. Notamment la situation nantaise, avec une souffrance au travail très importante. Mettre en place une expérimentation BAJ pour espérer obtenir plus de personnel, n'est pas une solution raisonnable. En terme de carence de personnels, la situation du CPH est aussi alarmante.

Le premier président : nous connaissons très bien la situation de Nantes. L'expérimentation BAJ est faite pour simplifier le travail. Sur le CPH on était systématiquement au dessus de ce que prévoit outillage en terme de personnels. **Nous sommes conscient de la situation de Nantes, mais une expérimentation ne signifie pas plus de travail.**

### **Point Budgétaire**

Sur le tableau du bilan budgétaire : la réduction des frais de justice, notamment par le recrutement en 2019 de 3 interprètes auprès des tribunaux en langues géorgienne, roumaine, arabe permet une économie de près de 200 000 euros. Une seconde expérimentation sur les expertises toxicologiques sur les 4 arrondissements judiciaires se fera en ayant recours aux instituts nationaux d'analyses scientifiques, ils font les expertises gratuitement à condition de transporter les prélèvements jusqu'aux laboratoires. 37 % d'économie devraient être faites, au minimum 100 000 euros.

En 2020, la dotation initiale est en progression et s'agissant du rythme de consommation pour l'ensemble du 1er semestre, l'augmentation de la dépense est de 7, 87 % de hausse par rapport à 2019. Aucune conséquence n'est constatée à ce jour concernant un éventuel ralentissement pendant le confinement.

Sur le programme 101, après une augmentation du budget en 2019, la dotation 2020 est identique à 2019.

Le procureur général précise que concernant les analyses toxicologiques, les économies faites, l'étaient pour les départements 44, 35 et 22. D'autres économies seraient possibles. il y a notamment un problème sur les véhicules en fourrières, qui s'entassent et qui coutent très chers. Alors qu'un logiciel existe en juridiction et permettrait de prendre les mesures nécessaires. Il est nécessaire de rappeler constamment aux juridictions de se prononcer sur ces saisies lorsqu'elles rendent leurs décisions, ce qui n'est pas fait.

## **Vote sur la présentation budgétaire : 7 abstentions.**

### **bilan RH :**

Il y a une amélioration du taux de vacances d'emploi, celui-ci est inférieur au niveau national. 51 postes restaient vacants en fin 2019.

Il y a une nette amélioration du nombre d'agent en catégorie B.

Sur le nombre de jours en congés de maladie ordinaire, il y a une nette augmentation.

La fongibilité des crédits est rappelée, par exemple si des économies sont possibles sur l'enveloppe concernant les magistrats, celle-ci peut être transformée en crédits vacataires, c'est d'ailleurs ce qui a pu être fait.

L'UNSA sj a pointé la difficulté liée à la différence de charge de travail, entre magistrats en effectif quasi complet, et les fonctionnaires confrontés à un manque d'effectif important, et demande si un lien ne peut pas être fait entre le nombre de jours CMO chez les fonctionnaires, et les conditions de travail au quotidien ?

L'UNSA sj demande s'il existe un ratio entre les temps partiels de droit / et les temps partiels soumis à autorisation ?

L'administration répond qu'il n'y a pas de ratio établi entre les temps partiels de droit et ceux soumis à autorisation.

Le premier président indique que le taux de vacances des magistrats est pour la première fois **réduit à 1% du taux de vacance**, celui des fonctionnaires, même en décroissance, **reste à plus de 4 %**.

Le procureur général rappelle que malgré le recrutement important des greffiers à l'ENG pour l'instant ça ne résout pas la vacance.

L'UNSA sj rappelle que les recrutements, cela concerne aussi les agents C, et qu'il y en a très très peu. **Il y a un besoin de personnel toutes catégories dans les greffes**. Les demandes de temps partiel sur autorisation ne concernent pas seulement le confort, que cela corresponde aussi à un choix de vie. **Le télétravail pourrait aussi peut-être réduire le taux de temps partiel.**

Le premier président rappelle que la doctrine des chefs de cour est de faire droit aux demandes de temps partiel. Celles-ci sont acceptées automatiquement pour les fonctionnaires.

### **Bilan de la formation continue :**

Il y a eu un dépassement de la dotation allouée avec plus de 54000 euros de budget.

Sur la conséquence COVID, le choix de proposer des formations en présentiel et en distanciel a été fait, mais il n'existe pas d'outil pour une vraie formation à distance.

Peu de personnes se proposent pour être formateurs internes occasionnels. Il manque des forces vives. Il est nécessaire de délocaliser la formation notamment pour Brest ou Quimper. Il y a des formations à distance possibles en informatique il ne faut pas hésiter à saisir le SAR.

Les sessions de formation informatiques vont se poursuivre.

Toutes les formations ont été reportées sur les 4 mois de fin d'année.

## **Vote bilan : 7 abstentions**

## **Point sur le radon**

M. BEAU : on a choisit de tester tous les sites sauf Saint-Malo et Saint-Nazaire classés en zone 1 et nous recevons des rapports au fur et à mesure.

M. OLIVIER (responsable immobilier) : la Loi n'impose pas un dépistage systématique des juridictions mais ça a été le choix de la cour d'appel de Rennes. Le Seuil de tolérance du radon est de 300 Becquerel/m<sup>3</sup>. S'il y a dépassement il n'y a pas de directives claires par rapport à ça, mais des actions simples sont à mettre en place. Le choix de la Cour d'Appel, c'est de faire des travaux. Une personne ne doit pas recevoir plus de 6 ml/sievert par année.  
Nous avons reçu des rapports. Certains sites ont plus de 300 Becquerel/m<sup>3</sup>, d'autres non.

Concernant Brest et Quimper, des commandes sont passées pour que soient établies des investigations complémentaires qui servent à détecter les voies d'entrée du radon. Une fois que les travaux auront été fait, on fera une nouvelle campagne de détection.

Sur le TJ BREST : parfois le taux est supérieur à 1000 B/m<sup>3</sup>, surtout dans les archives, car il y a beaucoup de fissures, et le bâtiment est ancien, ça explique les taux élevés.

Une réunion s'est tenue à Brest le 20 mai dernier pour expliquer la situation aux personnels.

Il ne faut pas passer plus de 70h par an dans les archives pour une des pièces et dans l'autre pièce, pas plus de 37h par an. Ce qui est important c'est le temps passé au contact du radon. Pour les femmes enceintes le seuil de tolérance passe à 1 mlsv par an.

L'UNSA sj : merci de cette transparence car nous apprenons la situation de Quimper aujourd'hui. Les taux annoncés sont inquiétants. Aujourd'hui y a t il des collègues de Brest qui sont en situation de danger. Un AST a pu passer plus de 37 h dans le local. Y a t il un danger immédiat pour les agents du TPE qui sont situés dans le bâtiment où il y a des fuites ?

Un recensement des personnes qui ont pu être exposées dans le passé est il en cours ?

M. OLIVIER : par rapport au TPE, dans les bureaux il n'y a aucune dose au dessus de 6 mlsv par an. Les doses seuils sont celles là, pour les femmes enceintes par contre c'est de 1ml/sv.

L'UNSA sj : Qu'en est il de la personne enceinte qui travaille au TPE ?

M. OLIVIER : il n'y a pas de danger immédiat pour les agents dans les bureaux actuellement. La femme enceinte devra prendre attache avec le médecin de prévention. Je ne connaissais pas cette situation. Le directeur de greffe de Brest a été prévenu des préconisations à prendre.

M. BEAU : on a proposé une réunion d'information pour prévenir tous les gens concernés.

Le premier président : on va encourager les chefs de juridiction à organiser une information à l'égard de l'ensemble de nos personnels, en retraite ou parti de la juridiction.

Le premier président : Avec le procureur général, nous avons une autre réunion prévue après ce CTSD or nous n'aurons pas le temps d'aborder tous les sujets à l'ordre du jour, le point sur les chartes des temps peut il être reporté ?

**Ensemble des représentants : oui**

le premier président : **l'étude des chartes des temps est donc reportée à la prochaine réunion du CTSD.**

L'UNSA sj : **d'autant plus que certaines de ces chartes ne devraient plus être présentées vu que d'autres chartes sont en cours actuellement dans les juridictions et auront vocations à remplacer ces dernières votées avant la fusion.**

Question diverses :

L'UNSA sj : **Où en est on du projet de transfert de contentieux entre TJ et TPR ?** Il est désagréable d'apprendre par la presse, via une interview du président du TJ de Brest, comment est envisagé le report de ce projet.

Le premier président : les chefs de juridiction sont libres de communiquer comme ils le souhaitent. Le projet du transfert des contentieux, comme envisagé, a été bloqué par le covid. **Aujourd'hui, ces projets dépendent de la volonté ou pas du nouveau Garde des Sceaux.** On fera un point sur ce sujet lors du prochain CTSD.

**Prochain CTSD 17 novembre 2020.**